

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT
POUR L'ORGANISATION DE LA NUIT DES MUSEES****Adm N° 2025 - 55****Le Maire de MOISSAC,****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,**Considérant** la volonté de la Ville de participer à l'évènement national de la Nuit Européenne des Musées le samedi 17 mai 2025,**DECIDE****ARTICLE 1 – OBJET ET COUT**

Détails de la prestation « concert » pour la Nuit Européenne des Musées 2025, pour signature du contrat :

DATE EVENEMENT	INTERVENANTS	CACHET	LIEU	ORGANISATEUR
17 mai 2025	Romancero sefardico en quatuor	1 150 € TTC	Cloître de Moissac	Service patrimoine

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 18 Février 2025

Le Maire,



Romain LOPEZ